



**DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, EMPLOI**

## **L'emploi partagé pour développer vos TPE**

Comment faire croître ou évoluer son activité lorsqu'on est une petite entreprise sans pouvoir créer des emplois à temps plein ? C'est autour des différentes alternatives possibles que le premier atelier RH de l'année 2020 est organisé le 21 janvier 2020 à la Pépinière Silver Innov à Ivry-sur-Seine.

*Publié le 17 janvier 2020*

Difficile pour une petite entreprise de se développer sans passer par le renforcement de son effectif. Si l'arrivée de nouvelles compétences et l'embauche qu'elle suppose font partie des leviers, elles peuvent également se révéler être un obstacle lorsque l'entreprise ne dispose pas, ou pas encore, d'une activité suffisante. Alors comment intégrer une compétence pointue ou faire intervenir des services supports pour un besoin chronique quand créer un emploi à plein temps se révèle impossible faute des ressources nécessaires ? C'est tout l'objet de l'atelier RH proposé par le service appui RH de l'EPT Grand-Orly Seine Bièvre en partenariat avec le Portail du temps partagé, la Fédération nationale des groupements d'employeurs, Rungis Groupement d'employeur, Coopaname et Performus portage salarial.



*« Pour ce 1<sup>er</sup> atelier de l'année 2020, nous avons voulu permettre aux petites entreprises de découvrir le spectre de toutes les alternatives d'emploi partagé existantes en faisant intervenir nos partenaires » indique Valérie Maury, cheffe de mission appui RH des TPE/PME de l'Etablissement public territorial Grand-Orly Seine Bièvre. « A travers notre rôle qui est d'apporter un premier niveau d'appui et de formation aux dirigeants des petites entreprises, l'idée est bien de les sécuriser sur la question du recrutement et plus largement sur les sujets RH, de les orienter vers tous les partenaires possibles pour leur permettre de mutualiser des réponses adaptées à leurs besoins ».*

Si la prestation de services est un premier recours, de nombreuses autres solutions ont déjà fait leurs preuves sous la forme d'emploi partagé : embaucher un salarié à plusieurs entreprises, se tourner vers un groupement d'employeur, une coopérative d'activités et d'emploi ou encore le portage salarial.



*« Le recours à chacune de ces alternatives est fonction des besoins et des situations spécifiques des petites structures » poursuit Valérie Maury. « Et l'équipe appui RH des TPE/PME est là pour les informer, les orienter et les aider à se développer et à créer de l'emploi ».*

Pour en apprendre davantage sur l'emploi partagé et toutes ses déclinaisons, rendez-vous le 21 janvier 2020, de 9h30 à 12h30, à Silver Innov à Ivry-sur-Seine. Une vingtaine de participants sont déjà inscrits.

**Pépinière Silver Innov**

**54 rue Molière, Ivry-sur-Seine**

**21 janvier 2020 / Accueil à partir de 9h00**

**Inscrivez-vous** 

**Renseignements et inscriptions : [deveco.appuirh@grandorlyseinebievre.fr](mailto:deveco.appuirh@grandorlyseinebievre.fr) / 06 47 21 25 05**

<https://www.grandorlyseinebievre.fr/information-transversale/actualites/lemploi-partage-pour-developper-vos-tpe-1452?>



**Bâtiment Askia**

11 avenue Henri Farman

BP748

94 398 Orly aéroport

Cedex

☎ 01 78 18 22 22